

Demande de stage dans un tribunal

Par **Mar9**, le **23/08/2021** à **12:34**

Bonjour,

Je souhaiterais faire un stage d'observation au tribunal judiciaire durant ma L3 et plus précisément dans un tribunal pour enfants afin de mieux me renseigner sur le métier de juge des enfants, sauf que je ne sais pas comment m'y prendre.

Je dois me rendre sur place avec mon CV et ma lettre de motivation en précisant qu'il s'agit d'une demande de stage et qu'elle est adressée au président du tribunal ? Je peux me permettre de demander que mon maître de stage soit un magistrat intervenant auprès de mineurs ou c'est eux qui décide avec qui je serais et dans quel service ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/08/2021** à **13:01**

Bonjour

Il faut en effet déposer votre CV et votre lettre de motivation au palais de justice. Vous pouvez en effet préciser votre préférence pour le tribunal pour enfants, même si cela ne me paraît pas forcément pertinent (j'y reviendrai à la fin de mon message)

En tant qu'étudiant en L3, vous aurez plus chance d'obtenir un stage auprès du greffe que directement auprès d'un magistrat.

J'en profite pour vous partager un article que l'un de nos membres sur le métier de magistrat. Il précise notamment :

[quote]

il n'est pas judicieux de sortir du lycée en ayant pour volonté d'être précisément « juge des enfants » ou « juge d'instruction ». Un magistrat peut être amené à occuper de nombreux postes différents au cours de sa carrière et ne sera pas juge des enfants toute sa vie par exemple. Avant d'être juge des enfants, il est d'abord un juge, et avant même d'être juge, il est un magistrat.

Il faut donc s'assurer que ce métier, dans sa globalité, vous intéresse eu égard notamment aux missions fondamentales qui lui incombent

[/quote]

<https://www.juristudiant.com/forum/magistrat-judiciaire-auditeur-assistant-de-justice-quelques->

[informations-t31738.html](#)

Il n'est donc pas judicieux de focaliser votre recherche de stage sur le tribunal pour enfants.
Mieux vaut d'abord faire un stage auprès d'un juge civil.